

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 36 (1907) |
| Heft: | 5 |
| Artikel: | L'enseignement professionnel des couturières [suite] |
| Autor: | Giroud, Mathilde |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-1039250 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

manuels ainsi pratiqués à l'école primaire soient appelés à rendre de grands services au point de vue de la formation professionnelle du futur apprenti et artisan.

— * —

L'enseignement professionnel des couturières

(Suite.)

Cette décadence des métiers fait donc, sans conteste, courir à une perte certaine ! Nous arrivons par elle à une question brûlante, question toute d'actualité : au grand problème de la lutte pour la vie, du travail acharné pour le morceau de pain. Et la crise d'autant plus aiguë que, dans le monde des couturières, le travail est encore avili par des prix insensés par leur médiocrité, prix qui ne gagnent plus, dans bien des cas, la vie de la travailleuse, particulièrement celle de la campagne et cela malgré ses veilles, ses angoisses, chaque jour renouvelées. Voilà où nous avons abouti, Mesdames, en suivant les voies précédemment citées et personne, pendant longtemps, ne s'en est préoccupé. A l'heure actuelle, la décadence est si grande que l'importation étrangère, profitant de notre incapacité et de notre inertie professionnelles, a si bien envahi nos marchés, qu'elle introduit chez nous, annuellement, pour des 30 à 32 ½ millions de vêtements. Le canton de Fribourg en reçoit pour sa part pour 400 000 francs. C'est notre négligence de l'apprentissage du métier qui a favorisé et appelé une telle invasion ; il faudra bien des efforts pour la restreindre, pour la limiter, pour lui faire perdre du terrain. A nous d'occuper ce terrain et de nous y maintenir, si nous voulons conserver à notre pays, à nos corporations de métiers, à nos foyers, des sommes d'une telle importance.

A la vue de ces faits, bien des voix et dès longtemps se sont élevées pour présenter des remèdes capables d'améliorer la situation si triste et si grave dans laquelle, lentement, nous sommes tombés.

Beaucoup de penseurs, de philanthropes, de ces bienfaiteurs de la cause sociale, occupés sans cesse à chercher l'amélioration des conditions de vie de l'humanité, ont fait des écrits, provoqué des réunions et des discussions, se sont alliés avec les professionnels pour organiser des congrès et chercher l'amélioration et le relèvement de nos industries.

Saluons, en passant, de tout notre respect, de toute notre reconnaissance, tous ces hommes, toutes ces femmes dont nombreuse est la liste et qui, par leurs efforts persévérandts et cons-

tants, ont enfin trouvé la voie dans laquelle déjà beaucoup se sont engagés pour le plus grand bien de nos industries, dans laquelle, à notre tour, nous allons entrer résolument et sans hésitation. Cette voie est, sans conteste, la reprise de l'apprentissage complet, de l'apprentissage parfait, seul capable de former des masses d'ouvriers habiles, suffisamment instruits dans le métier de leur corporation.

Le congrès international de 1899 réuni à Paris pour discuter de cette importante question émettait, dans ses conclusions, le vœu suivant : « Que des cours du jour, du soir, du dimanche, soient créés en aussi grand nombre que possible et par spécialités, afin de compléter l'instruction technique des apprentis et des ouvriers, sans leur laisser perdre l'instruction acquise à l'école primaire. »

En 1895, le congrès de Bordeaux allait plus loin encore :

« Le congrès, considérant que les cours d'adultes sont de plus en plus indispensables, que les résultats déjà obtenus sont de nature à provoquer le zèle et les initiatives pour en encourager le nombre et l'action, émet le vœu que des patronages et des cours d'adultes soient créés en aussi grand nombre que possible, que l'Etat, les départements, les municipalités, les syndicats et tous les hommes dévoués à la cause de l'enseignement technique, apportent leur concours à l'œuvre de régénération sociale par le travail. »

Quant au congrès international réuni à Berne en 1904, il tire les conclusions suivantes :

« L'organisation des apprentissages doit être considérée au point de vue de l'éducation d'une part et au point de vue politique et social de l'autre. La formation professionnelle exige de nos jours, non seulement l'atelier, mais aussi l'étude. Les associations professionnelles ne peuvent, elles seules, arriver à une solution rationnelle de cette question. Il leur faut le concours de l'Etat. Il faut qu'une loi régularise les rapports qui doivent exister entre patrons et apprentis et rende obligatoires, pour ces derniers, la fréquentation des cours professionnels et de l'examen de fin d'apprentissage. »

On le voit, chaque congrès se basant sur les expériences acquises par l'exécution de ses vœux antérieurs, ose demander davantage et devient plus affirmatif dans les désirs exprimés. Les congressistes se sentent dans la bonne voie, leurs désirs sont bien ceux du public professionnel qui s'empresse de les suivre.

En Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Roumanie, en France, au Japon même, des mesures sont prises pour la fréquentation obligatoire des cours et donnent les meilleurs résultats.

En Suisse, les cantons de Neuchâtel, Genève, Fribourg, Vaud,.

Obwald, Berne, Schwyz, Glaris, Valais, possèdent des lois sur l'apprentissage, rendant les cours professionnels obligatoires, avec examen de fin d'apprentissage obligatoire à Fribourg, Glaris, Valais, Berne.

A Bâle, Zurich, des projets sont en discussion pour créer les mêmes bienfaisantes obligations.

C'est certain, la désastreuse expérience faite a prouvé que la petite industrie ne pouvait se maintenir désormais qu'à la condition que l'Etat la protège, en subordonnant l'exercice des métiers à une garantie de capacité.

Il faut que l'apprentissage forme véritablement des ouvriers. La loi a mission d'imposer au patron, disent les congressistes internationaux, l'obligation d'enseigner à l'apprenti la pratique du métier et cela d'une façon graduelle et complète. Il doit y aider par des cours, leur accordant la facilité d'acquérir les connaissances théoriques indispensables. A l'apprenti elle doit imposer l'obligation de respecter le patron, de fréquenter les cours professionnels et de subir l'examen de fin d'apprentissage. Aux tiers, elle doit imposer le devoir de ne pas détourner l'apprenti de son patron, des cours, de son apprentissage.

La loi doit enfin donner à l'apprentissage ainsi accompli, la sanction qu'il mérite, par un certificat d'apprentissage décerné à ceux qui, après examen, possèdent les connaissances exigées d'un bon ouvrier.

Nous le voyons d'après le vœu formellement exprimé de tous ceux qui se sont occupés des apprentissages par rapport à l'industrie; ils l'ont considéré comme devant se faire dans l'atelier avec, comme couronnement, la fréquentation des cours professionnels qui s'y rattachent.

C'est aussi notre avis.

Puisque les conditions sociales se sont modifiées, puisque le travail, ses méthodes ont changé; puisque la clientèle, beaucoup plus étendue, est très différente de l'ancienne, par ses goûts, ses habitudes, ses exigences; puisque l'innovation remplace partout la tradition, il faut, pour gagner sa vie et rester parmi les bables, se tenir prêt à produire constamment plus, constamment mieux. C'est l'heure de la vie intense, de la vie novatrice, à l'influence de plus en plus envahissante; c'est l'évolution captivante, caractéristique et féconde de toutes nos industries. Et cette évolution est encore compliquée chez nous, Mesdames, les couturières, par les continuels changements de mode, par l'élégance qui préside aux combinaisons parfois si complexes de nos toilettes féminines. Pour le monde des couturières, la situation nouvelle s'impose donc avec puissance, je dirai même avec toute la brutalité d'un fait inévitable.

C'est pour faciliter cette initiative que les cours professionnels ont été créés, ou sont en cours d'organisation.

Ils ont à remplir un rôle social de première importance ; ils doivent rendre plus complète,achever l'instruction intellectuelle et technique des ouvriers, développer en eux le sentiment de leur personnalité, de leur rôle social ; les rendre conscients de leur part de travail, d'innovation, de responsabilité dans l'industrie de leur corporation ; ils ont pour mission de leur inculquer ces sentiments d'ordre, de devoir, de progrès dont l'ouvrier a si grand besoin et qui sont le secret de sa prospérité future.

La question sera promptement résolue si chacun met au service de cette éducation, toutes ses connaissances, toute son intelligence, tout son ardent désir de contribuer au bien-être de tous.

(*A suivre.*)

MATHILDE GIROUD, *inspectrice.*



Conférence des inspecteurs de la Suisse romande

Cette réunion annuelle s'est tenue le samedi 9 février, à Genève, sous la présidence de M. W. Rosier, nouveau Directeur de l'Instruction publique de ce canton. Le corps inspectorat fribourgeois y était représenté par MM. Merz et Barbey.

Aux tractanda, figurait un rapport sur l'*Enseignement par l'aspect* de M. Latour, inspecteur neuchâtelois. Ce travail, très bien conçu et d'une haute portée pédagogique, a fait nettement ressortir les phases, ainsi que les précieux avantages de l'enseignement qui s'adresse, comme base, à la vue de l'enfant et à ses autres sens. Une discussion, à la fois très courtoise et très animée, y a fait suite.

Voici les conclusions du rapport, telles qu'elles ont été admises par l'assemblée :

1. L'enseignement par l'aspect est l'enseignement le plus efficace ; son application est particulièrement utile à l'école primaire.

2. Il se donne avec fruit, en tout premier lieu, en plaçant sous les yeux des élèves les matériaux eux-mêmes, toutes les fois que cela est possible ; ensuite par le moyen des représentations graphiques : images, cartes, dessins, projections, etc.

Des collections-types d'objets, d'animaux, de matières diverses seront organisées par les soins des autorités scolaires et du personnel enseignant.